



Place de parking à titre gratuit

Par **ibert**, le **08/05/2020** à **04:19**

Bonjour,

Je loue depuis **15** ans un bureau (bail 3/6/9) et je bénéficie depuis le début, à titre gratuit par le premier bailleur, d'une place de parking personnalisée avec marquage au sol du nom de ma société. Cette gratuité n'est pas mentionnée dans le bail commercial.

Nous avons un nouveau bailleur depuis 2 ans, et celui-ci n'accepte plus la gratuité de cet emplacement de parking accordée par son prédécesseur depuis mon entrée dans les lieux. Est-il en droit de me retirer cette gratuité au bout de 15 ans, et me facturer dorénavant la location ? Chose que je refuse.

Merci de votre retour.